

VERS UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Repèr'

#économie | novembre 2023



5 mai 2023 :

Jour du dépassement de la Terre par la France. Depuis cette date, la France vit à crédit car elle a consommé toutes les ressources qu'elle est en capacité de régénérer en une année. Si toute l'humanité consommait comme les Français, il lui faudrait 2,9 planètes pour subvenir à ses besoins, contre 1,7 à l'échelle mondiale (dont la date de dépassement est le 2 août).



315 millions

de tonnes de déchets produits en France en 2020, soit 4,7 tonnes/hab.

Nous consommons beaucoup (trop) et le gâchis est immense. Dans ce contexte, comment exploiter moins de matières premières, consommer de manière plus responsable, réduire le gaspillage et les déchets tout en favorisant le développement du territoire et des acteurs économiques, et en répondant aux besoins des habitants ?

Des défis d'envergure pour l'Eurométropole, qui relèvent de l'économie circulaire (ECi). Une nouvelle organisation de l'économie qui réinterroge notre modèle de développement, où les biens sont durables, les flux de ressources ou de biens s'échangent, et les déchets deviennent des ressources.

L'économie circulaire est un levier pour ancrer la métropole dans une transition écologique dynamique. Elle crée de la valeur économique, conduit à des innovations, soutient le développement local et améliore le cadre de vie des habitants au travers d'une consommation plus responsable et des services de proximité.

Face à ces enjeux, l'Eurométropole de Metz a décidé de s'engager dans une stratégie métropolitaine pour le développement de l'économie circulaire sur son territoire.

La 1^{ère} étape a consisté à établir le diagnostic territorial de l'ECi :
Quel est le poids économique de l'ECi dans l'Eurométropole ?
Qui sont les acteurs ?
Quels sont les atouts, mais aussi les fragilités ?

Ce diagnostic territorial est porté par la Direction de la transition écologique avec l'appui de l'AGURAM, et dont ce Reper' se propose d'établir la synthèse.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, KÉSAKO ?

D'UN MODÈLE LINÉAIRE À UN MODÈLE EN BOUCLE

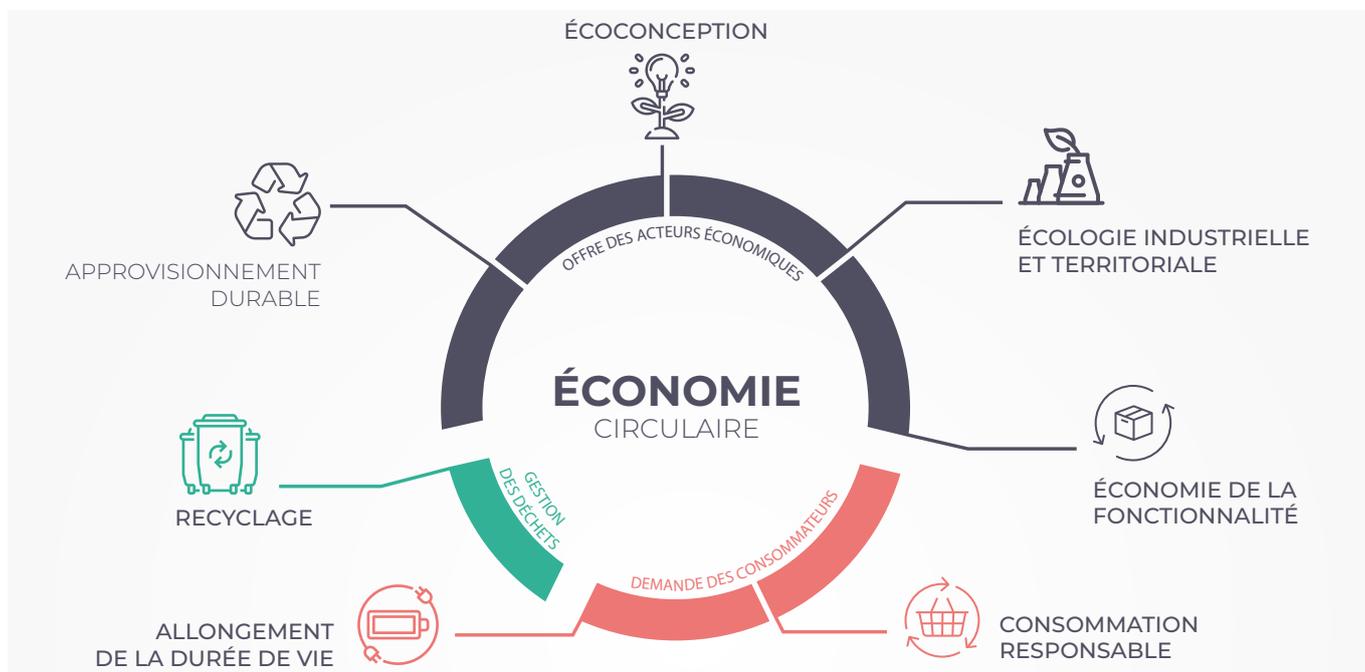
Selon l'ADEME, l'économie circulaire propose un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

Elle entend passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer,

jeter), à un modèle économique circulaire, qui appelle à une **consommation sobre et responsable des ressources naturelles et matières premières** pendant la fabrication et l'utilisation des produits (et intègre, dès leur conception, leurs possibles réutilisations ou fin de vie).

Elle repose sur 7 piliers et concerne les acteurs économiques, les consommateurs et les acteurs de la gestion des déchets.

| L'économie circulaire : 3 domaines, 7 piliers



DÉFINITIONS

L'**approvisionnement durable** en ressources renouvelables et non-renouvelables prend en considération les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, depuis leur extraction jusqu'à leur transformation.

L'**écoconception** prend en compte les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intègre dès sa conception.

L'**écologie industrielle et territoriale (EIT)** permet de mettre en synergie et de mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

L'**économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession, propose un service plutôt qu'un bien.

La **consommation responsable** amène l'acheteur (public ou privé) à intégrer les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat.

L'**allongement de la durée d'usage** des produits est rendue possible par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.

L'**amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets est optimisée**, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

LES 7 PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ILLUSTRÉS PAR DES ACTEURS DE L'EUROMÉTROPOLE

◇ L'approvisionnement durable...

...privilégie les matières recyclées ou recyclables, s'approvisionne en énergies durables, préfère les ressources locales ou de proximité.

Pierres Fleurs Ciseaux à Metz, membre du collectif de la fleur française, garantit des fleurs 100 % françaises, de saison et produites localement.



◇ L'écoconception...

...diminue les quantités de matière ou d'énergie utilisées, allonge la durée de vie du produit, facilite sa réparation/reconditionnement/recyclage.

Replace à Woippy produit des éléments profilés (tuteurs, poteaux, planches) recyclables à l'infini à partir des déchets plastiques multi-composants. Ces éléments servent ensuite à la fabrication de différents produits dont du mobilier urbain.

◇ L'écologie industrielle et territoriale (EIT)...

...mutualise les achats, partage les ressources humaines, regroupe la collecte des déchets, valorise des sous-produits pour de nouvelles activités.

La Conserverie Locale à Augny valorise les fruits et légumes invendus issus de la distribution et de la production agricole.

Elle permet de mutualiser des outils de production et de substituer de la matière première par des « déchets » (matière secondaire).



◇ L'économie de la fonctionnalité...

...se définit comme un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable.

Citiz permet l'autopartage pour les particuliers et les professionnels à Metz, en proposant des véhicules en libre-service à ceux qui ne possèdent pas de (seconde) voiture.



◇ La consommation responsable...

...achète des produits en vrac, locaux ou issus du commerce équitable, choisit des plats à emporter sans déchets.

Coop'éthique est une coopérative installée à Woippy proposant des produits bio (légumes, fruits, céréales, épicerie et produits frais) si possible locaux.



◇ L'allongement de la durée d'usage...

...achète des vêtements de seconde main, répare des équipements, réutilise les déchets du BTP.

Murphy à Metz, labellisé Quali répar, propose un service de réparation à domicile de l'électroménager blanc, des reconditionnements et des collectes gratuites d'anciens appareils.

◇ L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets...

...trie les déchets, utilise les biodéchets en compost ou la méthanisation, recycle des produits manufacturés, fabrique à partir de matières recyclées.

Zero Waste Metz, groupe local de Zero Waste France, œuvre pour une société zéro déchet zéro gaspillage en sensibilisant les citoyens et décideurs locaux à la problématique des déchets et du gaspillage et en apportant des solutions vers de bonnes pratiques (ex. Les Nouvelles Assiettes).

OBJECTIFS ET CHIFFRES CLÉS

UNE LÉGISLATION AMBITIEUSE MAIS COMPLEXE

Si les premières conceptualisations datent des années 1970-1980, il faut attendre 2015 pour que l'économie circulaire intègre les textes législatifs français et devienne un pilier de la transition écologique et économique des territoires (loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (TECV), loi Egalim de 2018, puis loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 (Agec), complétée par la loi Climat et résilience en 2021).

La Région Grand Est et l'Eurométropole de Metz déclinent et complètent ces objectifs nationaux dans leurs documents-cadres (Sraddet, PRPGD, PLPDMA, PCAET, PAT¹), notamment en matière de réduction ou de recyclage des déchets, de baisse de la consommation des ressources et de l'énergie, ou encore de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

| Quelques objectifs phares à atteindre à court terme

Diminuer de **50 %** les déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010

65 % des déchets non inertes non dangereux recyclés (valorisation sous forme matière) en 2025

Tendre vers **100 %** de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025

Détourner des ordures ménagères résiduelles (OMr) **15 %** de biodéchets à partir de 2024

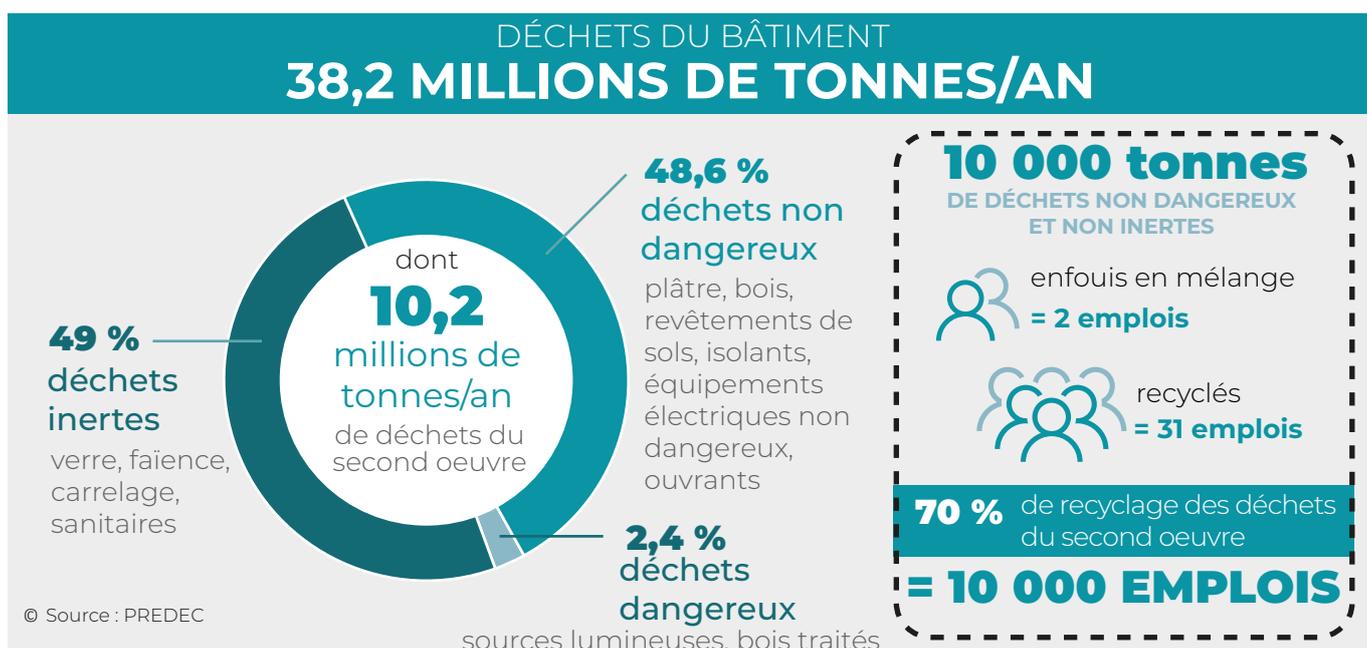
Moins **50 %** de gaspillage alimentaire entre 2015 et 2025 (ou 2030 selon le cas)

50 % de produits locaux dans les cantines d'ici 2030 (dont 20% de produits biologiques selon la loi Egalim)

100 % des contrats de la commande publique avec au moins une **considération environnementale** d'ici 2025

La difficulté pour atteindre ces objectifs réside dans la nécessité de transformer, voire de créer de nouvelles filières économiques ; complexité qui amène également son lot d'opportunités pour le développement économique (et social) du territoire en générant de nouveaux emplois non délocalisables. Ex. : à l'échelle nationale, le réemploi de 70 % des déchets du second œuvre du bâtiment représenterait la création de 10 000 emplois.

| Estimation de l'impact potentiel du recyclage du second œuvre sur l'emploi



¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), Programme local de prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), Plan Climat-air-énergie territorial de l'Eurométropole (PCAET) et Projet alimentaire territorial (PAT)

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS DANS L'EUROMÉTROPOLE

Le poids économique de l'économie circulaire

- ◇ au moins **1 000 établissements** recensés dans la métropole relèvent de l'économie circulaire², auxquels pourraient s'ajouter de nombreuses enseignes commerciales distribuant des produits bio ou fabriqués avec des matériaux écologiques et durables ou en circuits courts, ainsi que des entreprises industrielles intégrant un principe de l'ECi dans leur process ;
- ◇ **4 200 emplois circulaires** (dont l'intitulé de l'activité correspond pleinement à la définition d'un des piliers de l'ECi ; ex. la réparation ou la location de biens, la gestion des déchets) et circularisants (dont l'activité intègre en partie le concept d'ECi ; ex. les activités liées aux processus industriels, l'architecture et la recherche)³ ;
- ◇ la **part des emplois** liés à l'économie circulaire **a augmenté de 4 %** entre 2011 et 2021 ;
- ◇ **5,5 % des emplois salariés privés** du territoire : un taux inférieur à la France (7,7 %) et aux métropoles françaises (7,1 %) en raison d'une part plus faible d'emplois circularisants.

Avec **3 000 établissements et 15 400 emplois, soit 12 % des emplois⁴**, l'Économie sociale et solidaire (ESS) est également un secteur d'activité à prendre en compte. Ses acteurs, notamment dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, sont des pionniers de l'économie circulaire, récupérant de vieux objets pour les réparer et les vendre (Envie, Emmaüs). Pour + d'infos, lire la publication AGURAM Metz Métropole, territoire d'économie sociale et solidaire, 2020, sur <https://bit.ly/ESSMetzMetropole>.

| Les emplois circulaires et circularisants dans l'Eurométropole de Metz

| | Emplois circulaires | Emplois circularisants | Total économie circulaire | TOTAL | Part des emplois circulaires | Part des emplois circularisants | Part de l'économie circulaire |
|-------------|---------------------|------------------------|---------------------------|---------|------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Metz | 2 194 | 2 142 | 4 336 | 79 274 | 2,8 % | 2,7 % | 5,5 % |
| Nancy | 2 391 | 3 074 | 5 465 | 90 498 | 2,6 % | 3,4 % | 6 % |
| Strasbourg | 4 550 | 6 416 | 10 966 | 195 403 | 2,3 % | 3,3 % | 5,6 % |
| Dijon | 2 848 | 4 543 | 7 391 | 95 834 | 3 % | 4,7 % | 7,7 % |
| Orléans | 2 258 | 4 297 | 6 555 | 109 833 | 2,1 % | 3,9 % | 6 % |

© Source : URSSAF, 2011-2021

L'impact environnemental du territoire⁵

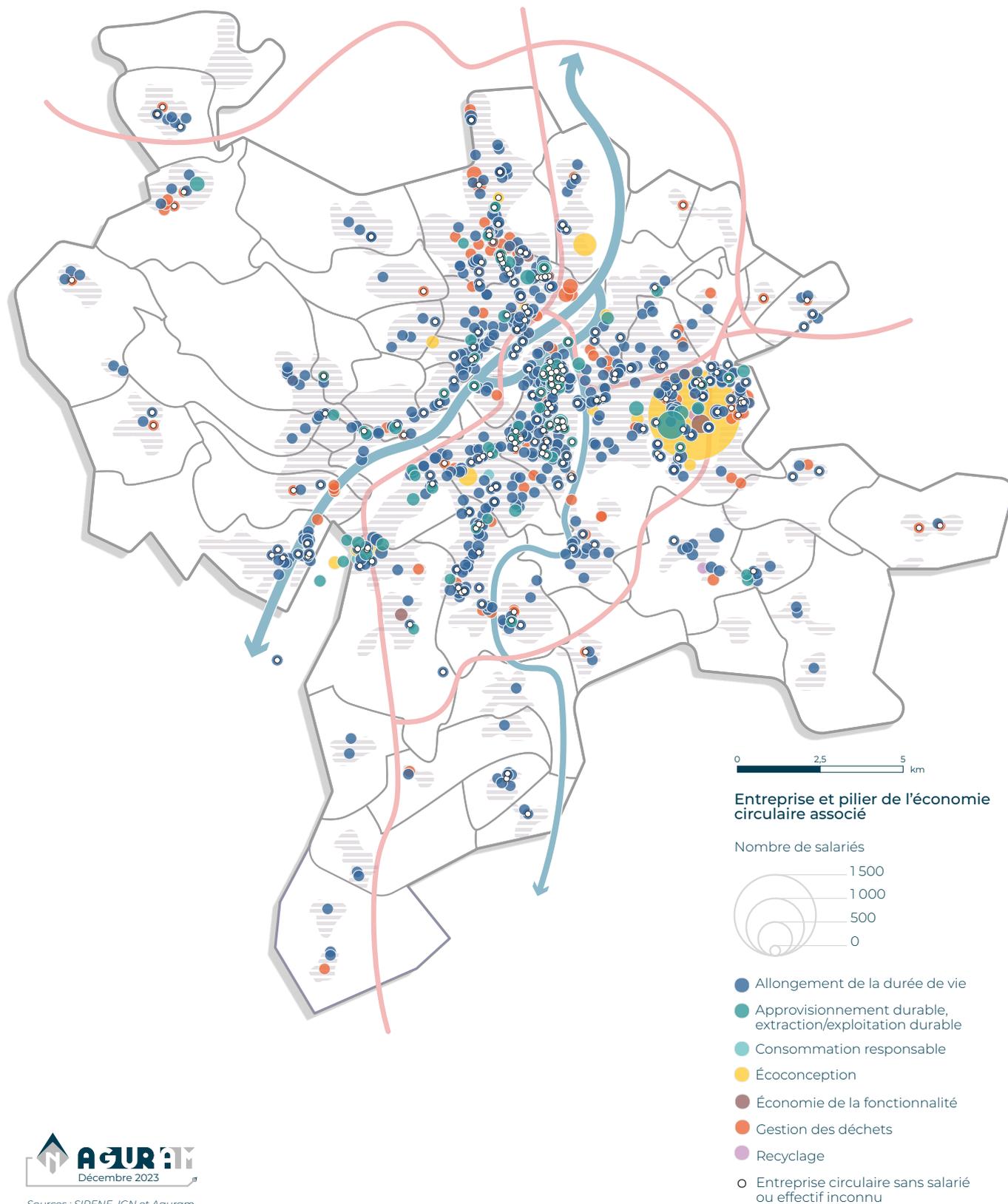
- ◇ une production de déchets ménagers et assimilés (483 kg/hab/an en 2019 et 475 en 2021) nettement inférieure à celle des français (582 en 2019) avec une réduction proche des objectifs de la loi AGEC ;
- ◇ des émissions brutes de gaz à effet de serre (4,3 tonnes/hab. en 2021) inférieures à la moyenne nationale (5,9 tonnes) ;
- ◇ 41 kg de gaspillage alimentaire contre 30 kg au niveau national ;
- ◇ une dépendance énergétique importante : plus de 90 % d'énergie importée ;
- ◇ un territoire fortement importateur de produits alimentaires : une autonomie alimentaire inférieure à la moyenne des 100 principales aires urbaines françaises (Metz classée 76è/100 avec 1,1 % contre 2,1 % en moyenne).

² Source : Insee-Sirène 2023 et Recensement in AGURAM-Eurométropole de Metz - L'économie circulaire dans l'Eurométropole de Metz, septembre 2023

³ Source : Urssaf 2011-2021, nomenclature Ordeco (Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire en Occitanie)

⁴ Source : Insee-Sirène 2019 in AGURAM-Metz Métropole Territoire d'ESS

⁵ Sources : SINOE, Atmo Grand Est Invent'air, PLPDMA, ADEME, utopies.com



ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LA MÉTROPOLE

LES SECTEURS À ENJEUX

(données de cadrage nationales)

- ◇ les déchets du BTP :
 - ◆ près de **70 % de l'ensemble des déchets** (213 millions de tonnes), soit **6 fois plus que les déchets ménagers** (34 millions de tonnes)
 - ◆ un potentiel de valorisation important pour les déchets non dangereux non inertes du bâtiment (bois, métaux, fenêtres, plâtre, revêtements, etc.) qui représentent la moitié des déchets du bâtiment
- ◇ les biodéchets :
 - ◆ 10 millions de tonnes de nourriture perdues et gaspillées chaque année durant les phases de production, transformation, distribution et consommation, soit 150 kg de nourriture par personne et par an
 - ◆ **20 % de la nourriture produite chaque année jetée à la poubelle**
 - ◆ près du 1/3 de la poubelle des français composé de déchets alimentaires et de déchets verts
- ◇ plus de $\frac{3}{4}$ de la poubelle d'ordures ménagères des français pourraient être valorisés
- ◆ à l'échelle du quotidien au foyer, **30 kg de nourriture gaspillés en moyenne par habitant** chaque année, soit 100 €/personne
- ◇ le numérique :
 - ◆ responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et environ 10 % de la consommation d'électricité
 - ◆ 80 % des GES émis pendant la phase de production des smartphones, téléviseurs ou ordinateurs
 - ◆ en moyenne, chaque année, un français génère pour ses seuls usages numériques près d'une tonne de matériaux utilisés et 300 kg de déchets.
- ◇ la commande publique : 15 % du PIB de la France

© sources : Global Footprint Network, Ademe, Predec Île de France, Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Transition écologique, Acerp

NB : les données ne sont pas disponibles à l'échelle de la métropole, le cadrage a donc été fait avec des données nationales.

| Que contient notre poubelle ?

DES « INTRUS » QUI POURRAIENT ÊTRE VALORISÉS

Notre poubelle d'ordures ménagères contient :



Plus des 3/4 de son contenu n'y a pas sa place !

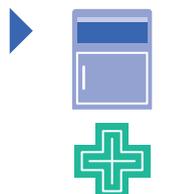


Triés dans les bacs ou points d'apport volontaire, ils sont recyclés en nouveaux produits.



Compostés ou déposés dans la poubelle organique, ils sont valorisés en engrais et/ou en biogaz.

En ajoutant les mouchoirs et autres papiers souillés, on peut même monter à 33 %.



Rapportés aux bons endroits, ils sont valorisés ou traités de manière adaptée.

- vêtements, linge et chaussures dans les bornes textiles,
- petits électroménagers, piles et ampoules, dans les magasins,
- médicaments à la pharmacie...

Trop de produits à usage unique



- ▶ Couches, lingettes, mouchoirs en papier, essuie-tout souillés...
- ▶ Vaisselle jetable (couverts, bouteilles, assiettes...)
- ▶ Barquettes alimentaires de plats préparés
- ▶ Gadgets en plastique
- ▶ Etc.

© Source : <https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/755/infographie-que-contient-notre-poubelle.pdf>

SYNTHÈSE

L'économie circulaire est un concept encore mal connu, aux contours vastes et parfois difficiles à cerner. L'Eurométropole de Metz **doit améliorer sa connaissance des acteurs du territoire** qui œuvrent en la faveur de ce nouveau modèle économique. Pour autant, son tissu économique diversifié et la **présence d'acteurs dans des filières clés** (recherche, BTP, ESS, numérique, etc.) sont autant d'opportunités pour le territoire en matière de perspectives d'emploi en économie circulaire.

L'Eurométropole doit continuer à jouer **un rôle essentiel dans la mise en synergie** de l'écosystème économique en s'appuyant davantage sur sa démarche d'écologie industrielle et territoriale. Elle bénéficie d'un fort pouvoir d'action de par **ses compétences étendues** (gestion et prévention des déchets, développement économique, commande publique, aménagement, etc.) pour accompagner et contribuer à un modèle de développement qui fait la part belle à l'économie circulaire. Elle est déjà bien engagée **sur plusieurs piliers** de l'économie circulaire (territoire zéro déchet zéro gaspillage, démarche EIT) et **de nouvelles opportunités seront à saisir** pour répondre aux enjeux de transitions, à savoir :

- ◇ **créer des emplois** non délocalisables permettant de circulariser l'économie ;
- ◇ **développer** la création d'emplois d'insertion par l'activité économique (reconditionnement de l'électronique, collecte de déchets, lavage de contenants réutilisables, découpe de légumes, etc.) **dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire** ;
- ◇ renforcer **l'attractivité de secteurs en transformation** : plateau de Frescaty, quartier Outre-Seille, Technopôle, via l'accueil d'entreprises innovantes ou complémentaires à celles déjà installées ;
- ◇ diminuer l'impact carbone des projets en rénovation en **favorisant le réemploi des matériaux** de construction sur le territoire ;
- ◇ faire de la consommation responsable **un levier de lutte contre la précarité** des ménages.

LE PLATEAU DE FRESCATY

À l'échelle de la métropole, des synergies territoriales peuvent tout particulièrement se développer sur le **plateau de Frescaty**, situé au sud de Metz, sur l'ancienne base aérienne 128 (communes d'Augny, Marly et Moulins-lès-Metz). Outre les activités liées au sport, au commerce et à la logistique, un pôle orienté vers l'agriculture avec plusieurs hectares en maraîchage biologique et un pôle de transformation alimentaire se développent. Ainsi, une **brasserie**, une **biscuiterie** (qui récupère les chutes de bières comme matière première), **la Conserverie locale** (qui transforme des fruits et légumes invendus), ainsi que deux entreprises spécialisées dans la **fabrication d'huiles**, sont déjà installées sur ce site. Ces nouvelles implantations et les premiers liens entre les entreprises sont les précurseurs d'une nouvelle dynamique et de synergies sur l'Eurométropole de Metz.



UNE STRATÉGIE ET UNE FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE À DÉFINIR

Pour accélérer les transitions et développer un nouveau modèle moins impactant pour la planète, l'Eurométropole de Metz mise sur une stratégie d'économie circulaire forte. En s'appuyant sur les réalités et spécificités du territoire et en lien avec le cadre réglementaire, elle s'est fixée des **axes prioritaires d'intervention** :

- ◇ une approche orientée vers **l'économie**, en particulier vers des secteurs d'activité prioritaires : le Bâtiment et les travaux publics (BTP), le numérique, l'agriculture et alimentation ;
- ◇ un **souci d'articulation et de complémentarité** avec les autres stratégies et programmes de la collectivité :
 - ◆ préserver les **ressources énergétiques** du territoire en lien avec le PCAET (tout en réduisant les émissions de GES et la pollution atmosphérique) ;
 - ◆ travailler sur **l'autonomie alimentaire** du territoire en lien avec le PAT ;
 - ◆ élaborer le SPASER et développer les **achats responsables** en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie d'un produit ;
 - ◆ renouveler le PLPDMA dans le sens d'une véritable feuille de route en faveur de l'économie circulaire du territoire.

La réussite du processus dépend de l'implication de tous : collectivités, acteurs socio-économiques et habitants.

Et pour la suite... 3 priorités :

- ◇ Communiquer et sensibiliser sur l'Économie circulaire auprès de différentes cibles : habitants/usagers et professionnels (et promouvoir la consommation responsable)
- ◇ Accompagner les entreprises du BTP dans le développement du tri et le réemploi
- ◇ Développer une politique d'achats publics qui favorise l'économie circulaire

OUTRE-SEILLE, UN QUARTIER MESSIN ALTERNATIF

Situé à l'Ouest du centre-ville, le quartier **Outre-Seille** devient un terrain fertile pour le marché de la seconde main. De par son histoire, fortement liée à l'artisanat, ce secteur a vu s'installer au XX^e siècle des boutiques de relieurs et d'antiquaires.

La **brocante** d'Outre-Seille, organisée chaque année, est une suite logique à ces traditions. La dernière décennie a vu s'ouvrir de nombreuses **friperies** et une **trucothèque**, permettant l'échange d'objets entre particuliers. Enfin, l'association Metz à Vélo y organise également deux fois par an sa **bourse aux vélos**.



ACHAT PUBLIC ET NUMÉRIQUE RESPONSABLES, UN RÔLE MAJEUR DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LA MÉTROPOLE

L'achat public responsable

La commande publique concerne les achats de fournitures, de services ou de travaux.

Avec la loi TECV et la loi Climat et Résilience, les **collectivités dont le montant des dépenses est supérieur à 50 millions d'euros HT doivent réaliser un SPASER** (Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables). Actuellement en cours de réalisation, celui de l'Eurométropole de Metz devrait être délibéré durant l'été 2024. Et d'ici 2026, tous les contrats de la commande publique devront intégrer une dimension environnementale et sociale.

En complément, la loi Agec crée une nouvelle obligation en imposant aux acheteurs publics d'acquérir, au titre des marchés de fournitures (papier, photocopieurs, fournitures de bureau, matériel informatique, vêtements, véhicules, mobilier, etc.) des biens issus du réemploi (occasion), de la réutilisation (reconditionné) ou intégrant des matières recyclées dans des proportions minimales allant de 20 % à 40 % selon le type de produit.

Dans l'Eurométropole, la part des marchés intégrant des clauses développement durable progresse, atteignant plus de 30 % en 2022. Les achats publics, avec l'insertion de clauses environnementales et sociales dans les marchés, deviennent **un levier majeur de la transition écologique et du développement de l'économie circulaire**. Mais, les défis à relever sont nombreux : développement d'une culture achats, et notamment achats responsables dans les services de la métropole, identification des acteurs et des partenaires économiques susceptibles de répondre aux appels d'offres, structuration et développement des filières de recyclage et de réemploi capables de répondre à l'augmentation de la demande.

La stratégie numérique responsable

Avec la **loi Reen** de 2021 (**Réduction de l'empreinte environnementale du numérique en France**), la métropole doit établir une stratégie numérique responsable d'ici janvier 2025, avec des mesures concernant la commande publique, la gestion durable et de proximité du matériel informatique ou encore la sensibilisation des élus, des agents publics et des citoyens. Cette loi fixe notamment des objectifs annuels chiffrés de réemploi et de réutilisation des matériels informatiques réformés par la collectivité.

Parallèlement, la **loi Agec** impose d'acquérir au moins 20 % de matériel issu du réemploi et de la réutilisation.

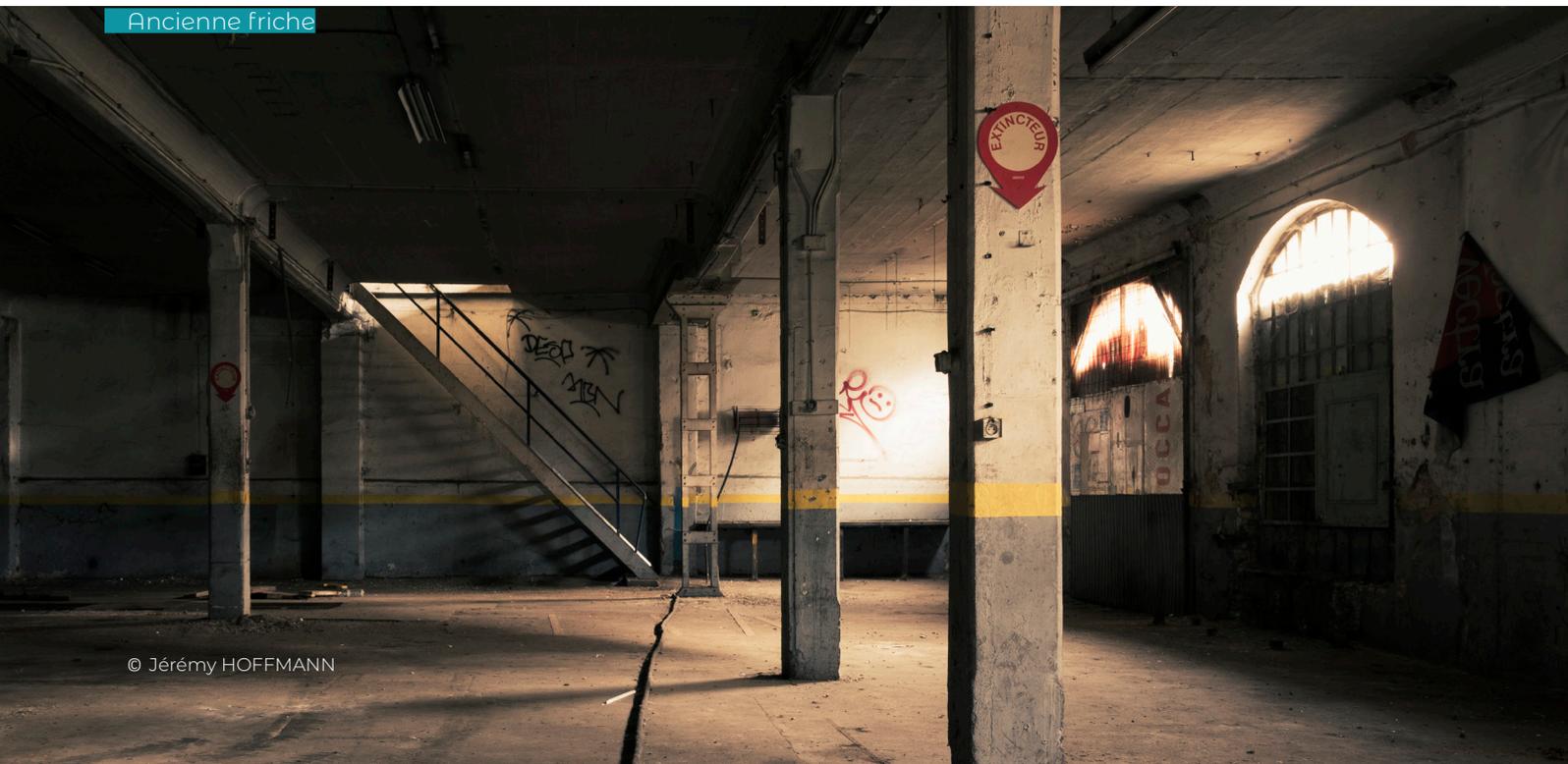
Un certain nombre d'actions avaient déjà été engagées au sein de la métropole (avant même l'adoption de ces lois), telles que la sensibilisation des utilisateurs au numérique responsable, l'allongement de la durée de vie du matériel ou encore la mise en veille automatique, etc.

Objectif annuel de réemploi et réutilisation de matériels informatiques réformés par la collectivité

| | |
|------------------|-------------|
| 2023 | 25 % |
| 2024 | 35 % |
| à partir de 2025 | 50 % |

© source : Loi Reen

Ancienne friche



UN LABEL POUR VALORISER L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

L'Eurométropole s'est engagée en 2021 dans une démarche de double labellisation Climat air énergie et Économie circulaire au travers du programme [Territoire engagé pour la transition écologique \(Tete\)](#), via la signature d'un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique (Ademe).

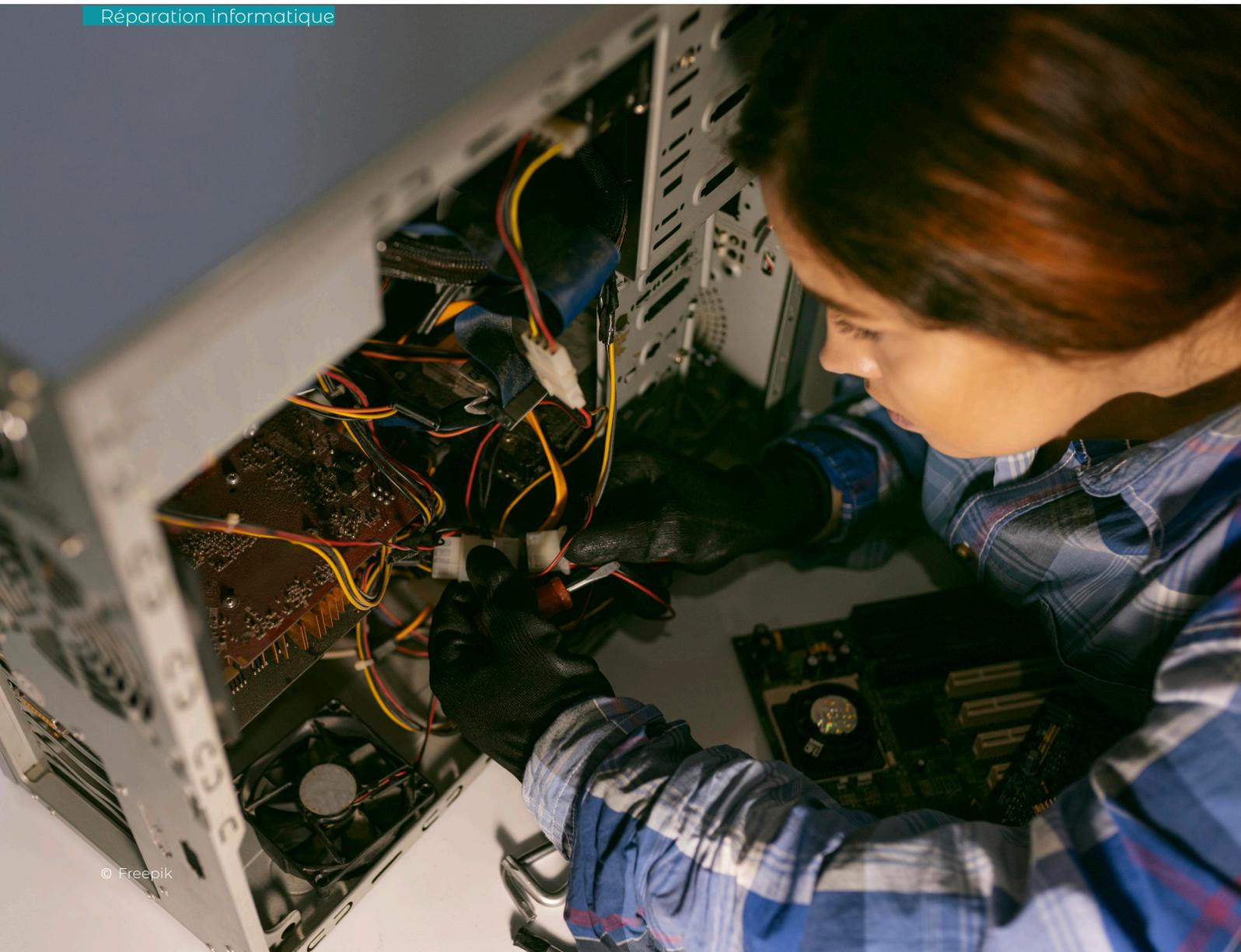
Cet engagement doit aider l'EPCI à développer une politique ambitieuse en matière d'ECi et lui permettre de faire reconnaître son implication au niveau national et local. Son volet économie circulaire est structuré en 3 étapes-clés :

- ◇ réaliser un état des lieux de sa politique ;
- ◇ définir sa stratégie et son plan d'actions ;
- ◇ et suivre/ évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire dans une optique d'amélioration continue.

Si la métropole est déjà labellisée 3 étoiles pour Climat air énergie (sur 5 niveaux possibles selon les actions réalisées), elle ambitionne d'obtenir 2 étoiles pour l'économie circulaire.



Réparation informatique





À RETENIR

- ◇ éco-conception, économie de la fonctionnalité, écologie industrielle et territoriale, consommation responsable, réemploi, recyclage : tous ces concepts sont des composantes de l'économie circulaire dont l'objectif est de **produire des biens et des services durables en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets** ;
- ◇ un **contexte favorable au développement de l'économie circulaire**, porté par des évolutions réglementaires et une prise de conscience écologique de la société, avec des leviers majeurs tels que la commande publique et le numérique responsables ;
- ◇ 4 200 emplois potentiels dans la métropole, soit 5,5 % des emplois salariés privés
- ◇ la part des emplois liés à l'économie circulaire a augmenté de 4 % entre 2011 et 2021 ;
- ◇ Des atouts et opportunités : un concept générateur d'innovation et d'attractivité, des possibilités de création de nouveaux emplois et activités, **des acteurs déjà engagés, des lieux supports** ;
- ◇ Une **démarche de labellisation en cours, un soutien pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie**.



POUR ALLER + LOIN

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- ◇ Diagnostic : Vers une stratégie métropolitaine d'économie circulaire/AGURAM 2023
- ◇ Repère de synthèse : Économie circulaire, focus sur 30 acteurs de l'Eurométropole/AGURAM 2023

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- ◇ Diagnostic : L'ESS, un moteur de développement pour la métropole messine/AGURAM 2020
- ◇ Repère de synthèse : Metz Métropole territoire d'économie sociale et solidaire/AGURAM 2020



Retrouvez toutes les publications de l'agence : www.aguram.org



@agenceaguram

Directeur de la publication : Patricia GOUT
Étude réalisée par : Camille Pairault, Fabienne Vigneron
Réalisation graphique : Atelier graphique
Date de parution : Novembre 2023

AGURAM
AGENCE D'URBANISME
D'AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE
27 place Saint-Thiébault 57000 METZ
tél. : 03 87 21 99 00 | contact@aguram.org